



## RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif (BP) prévoit les recettes et les dépenses de la collectivité au titre de l'année. Le BP 2025 reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au Compte Financier Unique (CFU).

La maquette du BP 2025, préalablement envoyée aux membres du Conseil Municipal, est accompagnée d'un rapport de présentation. En effet, la loi prévoit désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, voté le 25 février 2025, a précisé les hypothèses d'évolution retenues pour élaborer le BP 2025, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarifications, de subventions... Il retrace aussi la gestion de la dette, des ressources humaines et les principales opérations d'investissement.

Le ROB présentait également les principales nouveautés, dont l'une est expérimentale, avec la mise en place d'un budget vert, et l'autre répond à une restructuration organisationnelle, avec la mise en sommeil de la Caisse des Écoles.

Le budget vert fait écho à l'annexe environnementale du CFU, et permet comme celle-ci d'analyser une partie des dépenses de la commune sous le spectre de leur impact sur plusieurs axes de la transition écologique. À l'inverse de l'annexe, le budget vert n'est cependant pas obligatoire et résulte d'une volonté de la commune de créer un outil de pilotage des politiques publiques durables, en lien avec les exigences des financeurs.

La mise en sommeil de la Caisse des Écoles permettra quant à elle une simplification de l'organisation communale. Les principales modifications engendrées sur le budget de la commune seront évoquées dans ce rapport quand cela s'avèrera significatif.

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, chacune doit-être votée en équilibre ou en suréquilibre.

Le BP 2025 se présente de la façon suivante :

| Section de fonctionnement | Recettes               | Dépenses               | Excédent            |
|---------------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 13 742 192,99 €        | 12 992 192,99 €        | 750 000,00 €        |
| Section d'investissement  | 6 338 552,57 €         | 6 338 552,57 €         | 0,00 €              |
| <b>TOTAL BUDGET</b>       | <b>20 080 745,56 €</b> | <b>19 330 745,56 €</b> | <b>750 000,00 €</b> |

La section d'investissement est votée en équilibre, tandis que la section de fonctionnement est présentée en suréquilibre avec un excédent prévu de 750 000 €.

Le budget 2025 s'élève à 20 080 745,56 € en recettes et 19 330 745,56 € en dépenses.

Le budget primitif 2025 intègre les résultats antérieurs tels que rapportés dans le rapport du CFU 2025, soit 1 625 081,87 € en dépense d'investissement (chapitre 001), 1 400 910,53 € en recette d'investissement (compte 1068) et 1 648 278,41 € en recette de fonctionnement (chapitre 002).

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est de 13 742 192,98 € en recettes et de 12 992 192,99 € en dépenses. Elle affiche un excédent prévisionnel de 750 000 €, permettant de couvrir de manière anticipée les dépenses prévisionnelles de remboursement du capital de la dette pour l'exercice 2025.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2024 affichait un excédent prévisionnel de fonctionnement de 810 000 €.

### A. Les prévisions de dépenses

Les dépenses totales réelles sont prévues à 11 045 640,99 € auxquels il convient d'ajouter 1 455 000 € de virement à la section d'investissement et 491 552 € d'opérations de transfert entre section.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,21 % par rapport au budget 2024. Il convient d'ailleurs de relever que les montants du budget 2024 indiqués à titre de comparaison représentent le cumul du BP 2024 avec les cinq Décisions Modificatives (DM) qui ont été votées par le Conseil Municipal en 2024.

| Dépenses de fonctionnement  | Budget 2024            | BP 2025                | Évolution      |
|---|------------------------|------------------------|----------------|
| 011 - Charges à caractère général   | 4 233 781,55 €         | 4 539 169,77 €         | +7,21 %        |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés   | 5 450 208,44 €         | 5 536 637,62 €         | +1,59 %        |
| 014 - Atténuations de produits  | 397 800,00 €           | 163 000,00 €           | -59,02 %       |
| 65 - Autres charges de gestion courante   | 605 131,30 €           | 509 148,81 €           | -15,86 %       |
| <b>Dépenses de gestion courante</b>   | <b>10 686 921,29 €</b> | <b>10 747 956,20 €</b> | <b>+0,57 %</b> |
| 66 - Charges financières  | 322 508,96 €           | 287 684,79 €           | -10,80 %       |
| 67 - Charges exceptionnelles  | 10 000,00 €            | 5 000,00 €             | -50,00 %       |
| 68 - Dotations aux provisions et dépréciations  | 3 200,00 €             | 5 000,00 €             | -56,25 %       |
| <b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>   | <b>11 022 630,25 €</b> | <b>11 045 640,99 €</b> | <b>+0,21 %</b> |
| 023 - Virement à la section d'investissement  | 1 571 189,59 €         | 1 455 000,00 €         | -7,35 %        |
| 042 - Opération de transfert entre sections   | 569 105,98 €           | 491 552,00 €           | -13,63 %       |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>   | <b>13 162 925,82 €</b> | <b>12 992 896,99 €</b> | <b>-1,29 %</b> |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT<br/>(Neutralisation de l'intégration de la Caisse des Ecoles)</b> |                        | <b>12 611 471,99 €</b> | <b>-4,19 %</b> |

## 1. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Le chapitre 012 est de 5 536 637,62 €. Il prévoit une augmentation de 1,59 % par rapport au total des crédits ouverts en 2024, de 5 450 208,44 €.

Cette prévision est liée d'une part au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), aux hausses de charges CNRACL décidées par l'Etat (sans dispositif compensatoire) et d'autre part au renouvellement de l'effectif (3 départs à la retraite prévus) et aux périodes de tuilage nécessaires à la transmission des savoirs.

## 2. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le budget prévisionnel de l'année 2025 est proposé à 4 539 169,77 € soit une augmentation 7,21 % par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2024, en prenant en compte les DM.

L'augmentation s'explique principalement par la mise en sommeil de la Caisse des Écoles, qui représentait jusqu'à présent un établissement distinct de la commune, avec son propre budget, qui était de 381 848,10 € en 2024 sur l'ensemble du chapitre 011. Il s'agit en immense majorité de dépenses d'alimentation : sur le budget communal elles passent de 126 100 € en 2024 à 367 800 € en 2025. Alors qu'elle ne prenait en charge que les dépenses alimentaires du foyer Padovani l'année passée, la commune assure désormais également les dépenses des cuisines des écoles Giono et Jaurès. Si les données du chapitre sont retraitées sans l'intégration de la Caisse des Ecoles, son évolution depuis le budget 2024 est de -76 036,78 €, soit -1,80 %.

Ce chapitre constate également une diminution assez significative des crédits prévus pour les fluides (électricité, eau et gaz) : 580 000 € en 2025 contre 772 000 € au précédent budget, résultat du plan sobriété énergétique lancé fin 2022 et de la diminution des tarifs.

## 3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les prévisions de ce chapitre s'élèvent à 509 148,81 €, soit une réduction de 15,86 % par rapport à l'ensemble des crédits ouverts en 2024, mais une augmentation de 4,62 % par rapport aux seuls crédits du BP 2024.

Les subventions aux associations augmentent par rapport à 2024, avec un total de 187 840 € contre 181 540 €. Une étude des dossiers est réalisée sur chacune des demandes faites par les associations. Notons que la Commune aide également les associations d'autres manières (prêt de salles, de véhicules, d'impressions et de communication ...) afin de maintenir la dynamique locale.

Autre conséquence de la mise en sommeil de la Caisse des Écoles : aucune subvention n'est accordée cette année à l'établissement. Elle représentait 70 000 € en 2024. La subvention au CCAS est en augmentation par rapport à l'année précédente : 30 276 € contre 17 500 €, soit une augmentation de 73,01 %.

#### 4. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre prévoit des dépenses à hauteur de 163 000 € comprenant la pénalité pour carence en logements sociaux, dite pénalité SRU, pour 95 000 € et le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) pour 68 000 €. Les pénalités SRU prévues en 2024 étaient de 352 000 €. Elles sont donc en forte diminution, notamment grâce à la déduction de 289 000 € qui sera opérée en 2025 relative à la moins-values constatée sur la vente de l'antépénultième mairie en faveur du logement social.

#### 5. Les autres charges

Les charges financières (chapitre 66) correspondent principalement aux intérêts de la dette. Elles s'élèvent à 287 684,79 € mais sont en constante diminution car aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 5 000 €.

Une dotation aux provisions et dépréciations des actifs circulants (chapitre 68) de 5 000 € est constituée.

#### 6. Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

Il s'agit des opérations de transfert entre sections (chapitre 042) qui comptabilisent les amortissements des biens acquis, sur la section d'investissement. Elles s'élèveraient à 491 552 € pour 2025.

### B. Les prévisions de recettes

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 13 815 986,99 € soit une progression de 1,17 % par rapport au BP 2024 et 0,53 % par rapport à l'ensemble des crédits de 2024, avec un résultat reporté de 1 648 278,41 € (chapitre 002) et des recettes réelles de 12 064 948 €.

| Recettes de fonctionnement                                | Budget 2024            | BP 2025                | Évolution      |
|---|------------------------|------------------------|----------------|
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 272 031,00 €           | 660 510,00 €*          | +142,81 %      |
| 73 - Impôts et taxes                                      | 3 432 487,00 €         | 3 395 215,00 €         | -1,09 %        |
| 731 - Fiscalité locale                                    | 6 512 916,00 €         | 6 691 000,00 €         | +2,73 %        |
| 74 - Dotations, subventions et participations             | 1 008 278,80 €         | 921 549,00 €           | -8,60 %        |
| 75 - Autres produits de gestion courante                  | 271 800,00 €           | 269 900,00 €           | -0,70 %        |
| 013 - Atténuation de charges                              | 60 000,00 €            | 50 000,00 €            | -16,67 %       |
| <b>Recettes de gestion courante</b>                       | <b>11 557 512,80 €</b> | <b>11 988 174,00 €</b> | <b>+3,73 %</b> |

| Recettes de fonctionnement  | Budget 2024            | BP 2025                | Évolution      |
|---|------------------------|------------------------|----------------|
| 76 - Produits financiers  | 5 391,00 €             | 2 480,00 €             | -54,00 %       |
| 77 - Produits exceptionnels   | 41 605,00 €            | 500,00 €               | -98,80 %       |
| <b>Recettes réelles</b>   | <b>11 604 508,80 €</b> | <b>11 991 154,00 €</b> | <b>+3,33 %</b> |
| 042 - Opération de transfert entre sections   | 101 611,23 €           | 102 760,58 €           | +1,13 %        |
| 002 - Résultat reporté  | 2 036 805,79 €         | 1 648 278,41 €         | -19,08 %       |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>   | <b>13 742 925,82 €</b> | <b>13 742 192,99 €</b> | <b>+0,01 %</b> |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT<br/>(Neutralisation de l'intégration de la Caisse des Ecoles)</b> |                        | <b>13 382 192,99 €</b> | <b>-2,62 %</b> |

\*Intégration des recettes de la Caisse des Ecoles : + 360k€ au chapitre 70

Par rapport au BP 2024, les prévisions de recettes de gestion courante progressent de 4,36 % et 3,73% par rapport au budget total.

### 1. Les impôts et taxes perçus (chapitres 73 et 731)

Les prévisions de recettes liées aux impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent à 3 395 215 €, soit une diminution de 1,09 % en comparaison avec les crédits votés en 2024. Ce chapitre concerne essentiellement l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Métropole et qui reste exactement au même niveau que 2024, avec 3 188 087€.

Les recettes prévisionnelles liées à la fiscalité locale (chapitre 731) s'élèvent à 6 691 000 €, soit une progression de 2,73 % par rapport au BP 2024. Il s'agit principalement de la taxe foncière.

Pour 2025, les taux communaux des impôts directs locaux ne seront pas modifiés. Les taux sont les suivants :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est à 18,16%,
- La taxe foncière sur les propriétés bâties est à 41,49%,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties est à 41,56%.

Les bases fiscales devraient progresser de 1,7 %, représentant l'inflation constatée en France en 2024. Il s'agit d'un mécanisme légal et automatique dont la commune n'a pas la maîtrise.

Les recettes prévisionnelles relatives aux impôts directs locaux devraient progresser légèrement et s'élever à 5 861 000 €.

Pour l'heure, cette donnée reste estimative car les notifications des bases de calculs ne nous parviendront qu'à la fin du premier trimestre 2025, via l'état n°1259. Les réajustements nécessaires feront l'objet d'une prochaine DM au Budget.

## 2. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Les recettes prévues au chapitre 74 s'élèvent à 921 549,00 € et diminuent de 8,60% par rapport au montant des crédits ouverts en 2024.

Pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui constitue la grande majorité des recettes inscrites à ce chapitre, l'estimation est de 719 000 €, en stabilité par rapport aux recettes perçues en 2024.

## 3. Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services, du domaine et les autres produits de gestion courante (chapitre 70) sont prévus à 660 510 € soit une dynamique de 142,81 % par rapport au BP 2024. Cette augmentation s'explique par l'intégration au budget communal des recettes anciennement perçues par la Caisse des Écoles, qui correspondent principalement aux produits générés par la restauration scolaire. Ces recettes s'élèvent pour information à 360 000 €.

Quant aux autres produits de gestion courante (chapitre 75), ils devraient atteindre 269 900 €. Les revenus des immeubles pour 2025 comptabilisés au compte 752, continuent d'évoluer positivement grâce aux baux à loyers évolutifs mis en place dans le centre ancien. Ils devraient atteindre 214 000€, contre 200 000 € en 2024 et 153 000 € en 2023.

## 4. Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement

Il s'agit des opérations de transfert entre sections (chapitre 042) qui comptabilisent les amortissements des subventions perçues relatives à des biens acquis sur la section d'investissement. Elles s'élèveraient à 102 760,58 € pour 2025.

## C. L'autofinancement de la section de fonctionnement

Avec la prise en charge de l'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002), le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement s'élève à 2 205 000,00 €. Une partie de ce résultat est transférée vers la section d'investissement dans le but de couvrir le déficit de cette section pour un montant de 1 455 000,00 €.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 6 338 552,57 €. Ce montant prend en compte le solde créditeur de la section d'investissement 2024 (chapitre 001) de 1 625 081,87 € et les Restes à Réaliser (RAR) 2024 dont le solde positif est de 224 171,34 € (395 429,70€ en dépenses et 619 301.04€ en recettes).

### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 devraient s'élever à 4 318 014 €.

| Dépenses d'investissement                    | Budget 2024           | BP 2025               | RAR 2024            | Évolution       |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------|
| Opérations d'équipement (Chapitres 20+21+23) | 4 283 017,75 €        | 3 166 291,01 €        | 395 429,70 €        | -16,84 %        |
| 204 - Subvention d'équipement versées        | 0,00 €                | 105 420,00 €          | 0,00 €              | -               |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées           | 805 439,97 €          | 743 569,41 €          | 0,00 €              | -7,68 %         |
| <b>Dépenses réelles</b>                      | <b>5 088 457,72 €</b> | <b>4 015 280,42 €</b> | <b>395 429,70 €</b> | <b>-13,48 %</b> |
| 040 - Opération de transfert entre sections  | 101 611,23 €          | 102 760,58 €          |                     |                 |
| 041 - Opérations patrimoniales               | 12 697,93 €           | 200 000,00 €          |                     |                 |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>       | <b>5 202 766,88 €</b> | <b>4 318 041,00 €</b> | <b>395 429,70 €</b> | <b>-7,53 %</b>  |
| 001 - Solde d'exécution négatif reporté      | 900 717,60 €          | 1 625 081,87 €        |                     |                 |

Les dépenses réelles d'investissement prévisionnelles s'élèvent à 4 015 280,42 €, auxquels s'ajoutent 395 429,70 € de restes à réaliser de l'exercice 2024. Il s'agit de dépenses engagées en 2024 mais non réalisées et / ou facturées sur l'exercice 2024.

#### 1. Les dépenses d'équipement prévues

Les prévisions de dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 3 561 720,71 € et correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- ✓ La réalisation d'un parking dans le centre ancien pour 450 000 €
- ✓ Des travaux de valorisation et de rénovation énergétique dans divers bâtiments communaux, à hauteur de 333 000 €
- ✓ Des travaux de voirie dans le quartier de la Colline pour 300 000 €
- ✓ Des travaux de sécurisation des voiries, notamment en matière de cheminement piéton et d'aménagements cyclables, pour environ 247 000 €

- ✓ L'acquisition de matériels informatiques et logiciels, ainsi que des travaux d'amélioration de l'infrastructure informatique communale pour 231 000 €
- ✓ Des travaux de voiries pour 230 000 €
- ✓ La poursuite de la modernisation du réseau d'éclairage public communal, à hauteur de 215 000 €
- ✓ Des travaux d'aménagement des espaces verts pour 161 000 €
- ✓ Des travaux de voirie et de mise en discrétion des réseaux sur l'avenue de Gaulle pour 117 000 €
- ✓ La réalisation d'une aire de street workout pour 102 000 €
- ✓ L'amélioration au sein du complexe sportif Reynier, à hauteur de 95 000 €
- ✓ La modernisation de la crèche de la Poucinade pour 66 000 €
- ✓ Le renouvellement de certains équipements scénographiques de l'Espace NoVa Velaux pour environ 60 000 €

À noter que la plupart des investissements inscrits au BP font l'objet d'aides financières provenant principalement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Des investissements pourront être rajoutés en DM en fonction de l'obtention de nouveaux financements.

## 2. Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)

Le budget 2025 prévoit une dépense de 105 420,00 € relative à des aides à l'embellissement des façades, conformément à la délibération n°08-06/21 du 29 juin 2021.

Cette dépense est subventionnée par le Conseil départemental à hauteur de 70% de l'aide communale versée ; la recette correspondante est inscrite au présent budget en recette d'investissement, au chapitre 13.

## 3. Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital sera pour 2025 de 736 129 €, auquel s'ajoute le paiement d'une rente viagère pour 6 940 € et d'éventuelles restitutions de caution pour 500 €. La somme de 743 569 € sera couverte par des ressources communales propres. L'excédent de fonctionnement affiché à ce BP 25 de 750 000 € permet de s'assurer de cette couverture en 2025.

La forte augmentation au chapitre 041 correspond à des écritures d'ordre budgétaires d'intégration en travaux des frais d'études engagés par la commune. Ces crédits sont également prévus en recettes d'investissement.



## B. Les prévisions de recettes d'investissement

Les investissements sont possibles grâce aux excédents de fonctionnement et aux recettes d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 3 572 399,53 € auxquels il faut ajouter 619 601,04 € de restes à réaliser 2024 (RAR), pour atteindre 4 108 606,57 €.

| Recettes d'investissement                      | Budget 2024           | BP 2025               | RAR 2024            | Évolution      |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|----------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves       | 316 000,00 €          | 482 000,00 €          | 0,00 €              | +52,53 %       |
| 13 - Subventions d'investissement              | 1 987 989,38 €        | 1 289 024,00 €        | 592 601,04 €        | -5,35 %        |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées             | 50,00 €               | 50,00 €               | 0,00 €              | + 0,00 %       |
| 23 – Immobilisations en cours                  | 17 190,00 €           | 0,00 €                | 0,00 €              |                |
| 27 - Autres immobilisations financières        | 10 413,00 €           | 4 976,00 €            | 0,00 €              | -52,21 %       |
| 45 - Opération pour compte de tiers            | 15 439,00 €           | 15 439,00 €           | 0,00 €              | +0,00 %        |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations  | 361 640,00 €          | 380 000,00 €          | 27 000,00 €         | +12,54 %       |
| <b>Recettes réelles (hors 1068)</b>            | <b>2 708 721,38 €</b> | <b>2 171 489,00 €</b> | <b>619 401,04 €</b> | <b>+3,03 %</b> |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé   | 1 241 769,60 €        | 1 400 910,53 €        |                     |                |
| 040 - Opération de transfert entre sections    | 569 105,98 €          | 491 552,00 €          |                     |                |
| 041 - Opérations patrimoniales                 | 12 697,93 €           | 200 000,00 €          |                     |                |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 1 571 189,59 €        | 1 455 000,00 €        |                     |                |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>         | <b>6 419 494,48 €</b> | <b>5 718 951,53 €</b> | <b>619 601,04 €</b> | <b>-1,26 %</b> |

Les recettes principales sont :

- ✓ Les subventions prévisionnelles (chapitre 13), à hauteur de 1 289 024,00 € et auxquels il convient d'ajouter les 592 601,04 € de RAR 2024.
- ✓ Le produit des cessions de biens immobiliers (chapitre 024) prévu sur l'exercice 2025 s'élève à 380 000 € et correspond à la cession d'un terrain à bâtir impasse des Lauriers. Il y a également 27 000 € de RAR, qui correspondent à la cession d'un fonds de commerce survenu l'an passé mais toujours pas encaissé.
- ✓ Le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'élever à environ 400 000 €.
- ✓ La taxe d'aménagement est prévue pour un montant de 50 000 €, comme en 2024.

La section d'investissement bénéficie d'un virement de la section de fonctionnement de 1 455 000 €.